



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

L'Abbaye, le 12 avril 2022

## **Préavis municipal n° 08/2022**

### **RÉFECTION DE LA ZONE DE CAPTAGE DE LA SOURCE DU CROSET AU BOUCHER**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

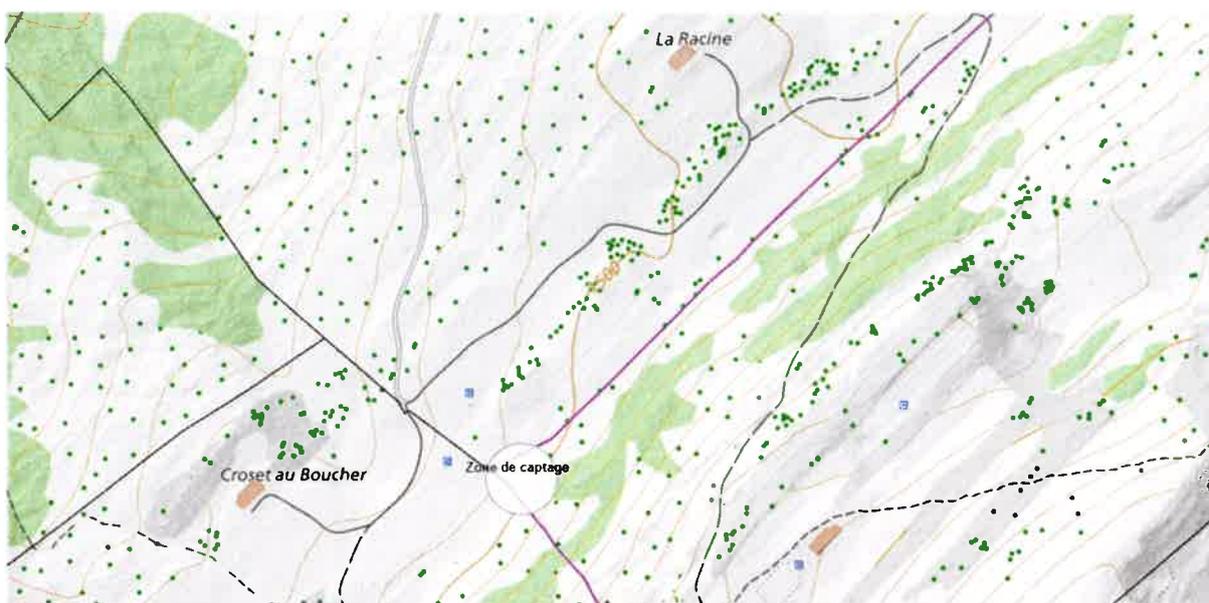
#### **INTRODUCTION**

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de soixante-huit mille francs (CHF 68'000.--) TTC, pour la réfection de la zone de captage de la source du Croset au Boucher. Ce montant ne tient pas compte pour le moment des subventions allouées dans le cadre des améliorations foncières (AF). Ces aides financières sont attribuées par le biais d'une participation à hauteur de 33% de la Confédération (Office Fédéral de l'Agriculture ci-après OFAG) et de 40% par le canton de Vaud et sa Direction de l'Agriculture, de la Viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Un engagement financier du Syndicat d'Alpage du Mont Tendre est également à inclure par une participation de 15% à hauteur du montant des travaux après déductions des subsides des améliorations foncières.

#### **1. SITUATION**

La zone de captage de la source du Croset au Boucher se situe conjointement sur la parcelle N° 1 du territoire communal de Montricher mais propriété du Syndicat d'Alpage du Mont Tendre et sur la parcelle 557, propriété de la Commune de L'Abbaye.

L'eau récoltée alimente : un bassin situé à cheval sur la parcelle N°1 et la parcelle N° 559, également propriété de la Commune de L'Abbaye, les deux réservoirs situés sur la parcelle 559 qui elles alimentent le Chalet de la Duchatte et ses bassins, la citerne de La Racine et ses bassins ainsi que le réservoir et les 4 bassins du Chalet du Croset au Boucher. Force est donc de constater que la majorité d'eau est utilisée par les amodiataires des deux chalets mentionnés ci-dessus, propriétés de la Commune de L'Abbaye.



## 2. CONSTATS

En date du 21 juin 2021, la Municipalité de l'Abbaye recevait un courrier de Jean-François Pittet, amodiataire du Chalet du Croset au Boucher faisant part des problèmes d'alimentation d'eau pour son bétail. La source étant déjà à sec au printemps, des mesures ont été prises par ce dernier notamment l'organisation de transport d'eau.

Le 14 juillet 2021, c'est Guillaume Poncet, amodiataire de la Racine et de la Duchatte qui à son tour interpellait la Municipalité, faisant part des problèmes d'eau pour alimenter son bétail, mais également pour la fabrication des tommes. Il suggérait d'élaborer un plan hydrique pour trouver une solution visant à pallier ces problèmes.

Une rencontre sur site a ensuite eu lieu à la fin de la période d'estivage en date du 8 novembre 2021. Elle regroupait les amodiataires, la garde forestière América Croisier, Kim Fiaux, ingénieur en gestion de la nature et collaborateur du bureau Montanun, Norbert Penel, président du Syndicat d'Alpage du Mont Tendre et son caissier, Walter Haeni, Alexandre Oricchio, sourcier professionnel, David Cheseaux, chef de chantier de l'entreprise Ami Berthoud, et Patrick Berktold.

Il s'agissait entre autres de déterminer les filets d'eau qui approvisionnent les regards, de finaliser le repérage des conduites existantes, de définir et chiffrer les futurs travaux à effectuer et de préparer les autorisations.

Le sourcier Alexandre Oricchio, qui est déjà intervenu avec succès pour notre commune en octobre 2021 pour la réfection de la zone de captage des sources du haut du Mollendruz a effectué les repérages des veines d'eau et les a balisés. Il nous a adressé un rapport complet mentionnant les recherches et nous présentant ses conseils.

A savoir ; ouvrir la tranchée, étayer la creuse, évacuer l'eau en direction de la pente ou par pompage, effectuer un fond sur la pente, installer un géotextile adapté à la lithologie du lieu, un tuyau de drainage, mettre en place des boulets, fermer le géotextile, remettre en place la lithologie étanche de surface.

En effet, les installations existantes sont obsolètes, hors d'utilisation pour certaines. De ce fait, une partie de l'eau s'infiltré dans le sol, alors qu'elle pourrait être canalisée pour alimenter les réservoirs et bassins.

Alexandre Oricchio associe régulièrement David Cheseaux, machiniste possédant une grande dextérité pour ces travaux qui nécessitent une approche délicate et progressive vers les veines d'eau, évitant de les détériorer et/ou de les détruire totalement.

Pour de plus amples informations sur le travail du sourcier, vous pouvez visionner l'émission produite par ValTV à son sujet en date du 19 novembre 2020 et dont voici le lien : <https://valtv.ch/alexandre-oricchio/>

### 3. PHASAGE

Une rencontre a eu lieu en date du 30 mars 2022 avec Stéphane Laurent, ingénieur conseil de la DGAV et Kim Fiaux, afin de déterminer les étapes de ces futurs travaux.

Stéphane Laurent a expliqué et précisé la nécessité d'avoir une vision globale pour les alpages de la Commune, ceci en raison des directives de l'OFAG et du canton de Vaud dans le respect des exigences liées aux améliorations foncières. Cette vision globale doit pleinement regrouper les différents travaux à entreprendre ces prochaines années, visant à répondre aux besoins des alpages face aux enjeux climatiques et notamment les périodes d'absence de pluie. Ces futurs défis sont impérativement à intégrer dans l'étude globale qu'effectuera le bureau Montanum.

Il s'agit en quelque sorte d'établir un plan de gestion des alpages, qui permettra un échelonnement des travaux et pour le Conseil Communal d'avoir une vision claire sur les investissements à engager.

Ainsi la structuration suivante a été retenue : la première étape concernera les chalets du Croset au Boucher, de la Racine, du Pré d'Etoy, du Bucley et de la Duchatte.

La deuxième étape concernera le Chalet Neuf, les Croisettes et le chalet du Mollendruz.

A ce jour, le bureau Montanum possède déjà une bonne partie des éléments à intégrer dans le dossier de la première étape qui sera adressé à la DGAV d'ici la mi-juin 2022 pour ensuite être transmis à l'OFAG. Le traitement d'un tel dossier nécessitant un temps estimé entre 12 et 18 mois, nous adresserons parallèlement au dépôt des documents une demande de travaux anticipés à l'OFAG, compte tenu de l'exploitation des alpages et donc des besoins en eau. Cette pratique est reconnue par l'OFAG, mais elle n'est que rarement utilisée.

La période propice à la réalisation de ces travaux sur la zone de captage de la source du Croset au Boucher se situera vers la fin août à fin septembre 2022.

### 4. COUTS

Le montant estimatif des travaux se présente comme suit :

Description	Montant TTC.
Facture sourcier (recherche eau, balisage et rapport)	539.00
Devis sourcier (assistanat creuse, mise à jour conduites, etc...)	5'458.00
Travaux Ami Berthoud	48'200.00
Bureau Montanum (rapport pour DGVA)	4'003.00
TVA – et arrondis	4'482.00
Divers et imprévus	5'318.00
<b>Total</b>	<b>68'000.00</b>

Pour rappel, ces montants ne comprennent pas les subsides liés aux améliorations foncières, ni à la participation du Syndicat d'Alpage du Mont Tendre

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, afin de maintenir cette source en état, de pouvoir distribuer et utiliser l'eau récoltée à nos amodiateurs en charge de la gestion des chalets du Croset au Boucher, de la Racine et de la Duchatte de la situation, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Communal de L'Abbaye

- Vu le préavis 08/2022 du 12 avril de la Municipalité,
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1) **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus ;
- 2) **d'accorder** un crédit, si nécessaire, de soixante-huit mille francs (CHF 68'000.--) TTC, pour les travaux de réfection de la zone de captage de la source du Croset au Boucher, montant duquel sera déduit env. 80% de subventions fédérales, cantonales et des améliorations foncières ;
- 3) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.-)*. L'endettement au 31 décembre 2021 s'élève à huit millions cent sept mille trois cent neuf francs (CHF 8'107'309.--) ;
- 4) **d'amortir** le solde net par le compte 328.3311, sur une durée maximale de 3 ans.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 25 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Municipalité : Christophe Bifrare, Patrick Berktold, Claude Piazzini, Luc Berney, Carole Harlé

Délégué municipal : Patrick Berktold

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 08/2022 :

Rapporteur : Roberto Cabras  
Membres : Anaïs Piazzini  
Louis-François Berney  
Thoma Cotting  
Mary-Lise Golay Cardinaux  
Suppléants : Marielle Tripet  
Sven Aubert